

# Communications de la Municipalité

## Conseil communal du 28 septembre 2020

### Adjudications

▪ **Compte 3500.3115.00 - Achat de véhicules et accessoires**

*Mercedes Benz MB Vito électrique*

- Commande du véhicule au Garage Leuba SA à Crissier pour un montant de CHF 45'300.00

▪ **Compte 430.3115.00 - Achat de véhicules et accessoires**

*VW Transporter*

- Commande du véhicule au Garage Moderne VW Epalinges SA pour un montant de CHF 58'235.00

*Fiat Doblo Work Up*

- Commande du véhicule au Garage du Nord Favaro SA pour un montant de CHF 27'310.00

▪ **Compte 450.3188.07 - Achat de véhicules et accessoires**

*Ramassage et transport de déchets urbains (porte-à-porte)*

- Appel d'offres (marchés publics)
- Adjudication du marché pour un montant de CHF 255'652.05 à Transvoirie SA

▪ **Préavis 05/2020 - Route de Lausanne, aval Verger, mise en conformité des collecteurs communaux**

- Appel d'offres auprès de six entreprises
- Travaux adjugés à AGV Toni SA pour un montant de CHF 345'065.75 (part communale)

### Limitation de la vitesse au chemin du Rionzi

En 2018, suite à divers courriers de citoyens se plaignant de l'aspect sécuritaire sur le chemin du Rionzi, notamment en raison de la vitesse trop élevée des usagers circulant entre le giratoire de la Lanterne et le panneau d'entrée de localité sis à la hauteur de la chaufferie, la Municipalité a demandé à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de déplacer le signal « Limite générale 50 km/h » à la hauteur dudit giratoire. La DGMR a refusé la demande car le chemin du Rionzi, en amont du pont de l'autoroute, n'est pas bâti de façon compacte sur l'un des deux côtés de la route. Toutefois, elle a accepté de déplacer ledit signal à la hauteur du chemin du Rionzi 30, soit 140 mètres plus haut qu'initialement.

Entre-temps, le trottoir a été rélargi sous l'ouvrage autoroutier et l'éclairage amélioré. Non satisfaite de la situation, la Municipalité a réitéré sa demande pour déplacer cette limitation de vitesse à la hauteur du giratoire. Un courrier a été envoyé dans ce sens au Conseil d'Etat. En réponse à ce dernier, la DGMR, à titre exceptionnel, consent à déplacer le panneau de limitation 50 km/h en amont du passage sous l'autoroute. Toutefois, des aménagements doivent être réalisés, notamment le marquage d'une bande cyclable sens montée, une ligne de bordure entre le giratoire de la Lanterne et la partie aval du pont de l'autoroute, une ligne de sécurité pour interdire le dépassement sous le pont autoroutier et la pose d'une peinture claire sur le mur bordant le trottoir dans le passage inférieur afin de donner un meilleur contraste et rendre les piétons plus visibles. Ces aménagements seront réalisés dès la validation par le Voyer.

Dans un contexte où la Municipalité souhaite toujours favoriser la mobilité douce et en particulier les déplacements à pied des écoliers, cette mesure est réjouissante car elle permettra d'offrir une meilleure sécurité pour l'accès au Collège du Rionzi.

## Accompagnement rédactionnel du journal communal

Après avoir, dès 2013, appuyé la Municipalité dans ses réflexions d'amélioration de sa communication, proposé un nouveau look et assuré l'accompagnement rédactionnel de 36 numéros de notre journal communal « Aux 4 Coins du Mont », M. Guy Delacrétaz nous a annoncé qu'il souhaitait se retirer afin de pouvoir prendre soin de lui.

La Municipalité tient à lui témoigner sa gratitude et le remercie vivement pour son engagement et son soutien de qualité, qui a conduit notre journal vers un bel instrument, informatif et fédérateur.

Sur son conseil, la Municipalité a décidé de confier à M. Pierre-Alain Rattaz la mission de reprendre son rôle d'accompagnateur rédactionnel de notre journal. Doté d'une solide expérience dans la réalisation de publications, on lui doit notamment la première édition du Guide du Routard de la Suisse. Il a également travaillé pour plusieurs communes et dirigé le Salon des vins Arvinis. De quoi présager d'autres belles cuvées de notre journal communal.

## Enquêtes publiques

La Municipalité vient de mettre en place une page internet sous la rubrique Le Mont officiel – pilier public, où l'on trouve toutes les enquêtes publiques telles qu'affichées également sur les piliers publics physiques. Cet outil va dans le sens de la volonté de la Municipalité de simplifier la vie des habitants en leur évitant, autant que possible, de devoir se déplacer à l'administration communale et en leur proposant des outils de communications modernes.

Au nom de la Municipalité



Le syndic  
Jean-Pierre Sueur



MUNICIPALITÉ  
LE MONT SUR-LAUSANNE



Le secrétaire  
Sébastien Varrin

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 septembre 2020